

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement 878/2020

#### **RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

##### 1.1 – Identification de la substance ou de la préparation

Nome du produit: **Flying Insect Control**

Numéro d'enregistrement: **BE-REG-00320**

##### 1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Insecticide aérosol à usage domestique et civil.

Ne sont pas pertinentes autres utilisations outre à l'utilisation indiqué.

##### 1.3– Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Piazza Bv - Vlimmersebaan 136, Unit 6 - 2275 Wechelderzande

Tel. +32 (0)3 366 25 45 Mail: sales@piazza.be Web: www.piazza.be




##### 1.4 – Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Centre Anti-Poisons: +32 70 245 245.

#### **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

##### 2.1 – Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et ses modifications et ajustements ultérieurs). Le produit nécessite d'une fiche de données de sécurité conforme aux dispositions du règlement (CE) 1907/2006 et ses modifications ultérieures. Des informations supplémentaires concernant les risques pour la santé et / ou l'environnement sont données dans la sect. 11 et 12 de cette fiche.

Classification	Aérosols inflammables; Sensibilisation cutanée; Lésions oculaires graves et l'irritation oculaire; Dangereux pour le milieu aquatique.
	Catégorie 1; Catégorie 1; Catégorie 2; Catégorie 1
Pictogrammes GHS	GHS02 GHS09 GHS07   
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger	H222 H317 H319 H400 H410
Informations additionnelles sur les dangers	---

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

### 2.2 – Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

#### **DANGER**



#### **Mentions de danger**

**H222** Aérosol extrêmement inflammable.

**H229** Le récipient pressurisé peut exploser si chauffé

**H317** Peut provoquer une allergie cutanée.

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Conseils de prudence**

**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**P102** Tenir hors de portée des enfants.

**P103** Lire l'étiquette avant utilisation.

**P210** Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

**P211** Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

**P251** Récipient sous pression: ne pas perforer, ni bruler, même après usage.

**P261** Éviter de respirer les aérosols.

**P272** Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**P273** Éviter le rejet dans l'environnement.

**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

**P333+P313** En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**P337+P313** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**P363** Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**P391** Recueillir le produit répandu.

**P410+P412** Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/ 122 °F.

**P501** Éliminer le contenu/récipient selon la législation en vigueur

### 2.3 – Autres dangers

Informations pas disponibles

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance: non pertinent

3.2 Mélange: Contient

Nom	N° Di Registration	N° CAS	N° Einecs	N° Index	Classification CLP	%
Extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium produit à partir de fleurs de Tanacetum cinerariifolium ouvertes et matures avec un dioxyde de carbone supercritique	N.D.	89997-63-7	289-699-3	N.D.	Oral Ac. Tox. 4 H302 In. Ac. Tox. 4 H332 Skin Sens. 1B H317 Aqua. Acute 1 H400 Aqua. Chron. 1 H410	1,75
PBO	01- 2119537431- 46-XXXX	51-03-6	200-076-7	N.D.	Aqua. Acute 1 H400 Aqua. Chron. 1 H410	14,01
DISTILLATS D'HUILE	N.D.	64742-47-8	265-149-8	N.D.	Asp. Tox. 1 H304	< 5
BUTILIDROSSITOLUENE (BHT)	N.D.	128-37-0	204-881-4	N.D.	Oral Ac. Tox. 4 H302 Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 Aqua. Acute 1 H400 Aqua. Chron. 1 H410	< 1
HYDROCARBURES C9-C11	01- 2119463258- 33	N.D.	919-857-5	N.D.	Asp. Tox. 1 H304 Flamm. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336	< 10
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	01- 2119457558- 25	67-63-0	200-661-7	603-117- 00-0	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336	< 10
PROPANE*	01- 2119486944- 21-XXXX	74-98-6	200-827-9	N.D.	Flam. Gas 1 H220 Press. Gas H280	< 50
N-BUTANE*	01- 2119474691- 32-XXXX	106-97-8	203-448-7	N.D.	Flam. Gas 1 H220 Press. Gas H280	< 50
ISOBUTANE*	01- 2119485395- 27-XXXX	75-28-5	200-857-2	N.D.	Flam. Gas 1 H220 Press. Gas H280	< 50

\*la composition commercial peut contenir des petites quantités d'autres hydrocarbures saturés (éthane , isobutane, le pentane ) ou insaturé (propylène) ou de butylène . IL NE CONTIENT PAS 1,3-butadiène en quantité plus de 0,1%. Par conséquence, la classification des phrases H350 et H340 toxiques peut être omis. Le texte intégral de danger (H) figure à la section 16. Notes U , K (annexe 1 de la directive 67/548 CEE et / ou l'annexe VI du règlement CE 1272/2008 ). Voir la section 16.

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

### **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1 – Description des premiers secours

**Remarques générales:** Au cas où il y a quelques doutes ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui donner les informations contenu dans l'étiquette et dans la présente fiche. Le premier secours, en cas d'accident, il doit être effectué par personnel exercé pour éviter ultérieurs complications ou dommages à l'accidenté.

**Contact avec les yeux:** Rincer abondamment à l'eau, si possible courant, avec les paupières ouverts, pendant 10 minutes et consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement à grande eau courant.

**Inhalation:** Transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles consulter un médecin.

**Ingestion:** Consulter immédiatement le médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Ne pas provoquer de vomissement.

#### 4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour symptômes dus à les substances contenu voir la section 11. Les symptômes de empoisonnement peuvent paraître après beaucoup de heures, pour ce motif il peut être nécessaire la surveillance médicale pour les 48 heures suivantes à l'accident.

#### 4.3 – Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique et contrôle des fonctions vitales.

### **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1 – Moyens d'extinctions

**Moyen d'extinction appropriés:** Extincteur à poudre et CO<sub>2</sub>, sable.

**Moyen d'extinction inappropriés:** Eau à jet. L'eau n'est pas efficace pour éteindre un incendie toutefois il peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés exposé à la flamme pour prévenir éclatements et explosions.

#### 5.2 – Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers d'incendie: en cas d'incendie, émission des gaz toxiques et vapeurs irritants. Surpression peuvent être créer dans les récipients exposés au feu avec danger de explosion.

#### 5.3 – Conseils à qui est préposé à l'extinction des incendies

**Équipement de protection:** endosser un approprié appareil respiratoire autonomes (surtout dans locaux fermé) et vêtements protectives complets.

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

**Procédures spéciaux:** Contenir la propagation. Maintenir au vent. Éviter de respirer les fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec eau vaporisée. Éviter que l'eau d'extinction se dispersent dans l'environnement.

### **RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### 6.1 – Précaution individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Utiliser appropriés équipement de protection individuelle (voir section 8). Assurer une ventilation suffisante.

#### 6.2 – Précaution pour la protection de l'environnement

Tenir le produit à l'écart des l'égouts, de eau fluviale et marine pour éviter le pollution de l'environnement (dans ce cas contacter les autorités compétentes).

#### 6.3 – Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueille à l'aide d'un produit absorbent pour liquide (sable) et éliminer conformément à la section 13.

#### 6.4 – Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle et consignes d'élimination cf. section 8 et 13.

### **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation des lieux. Éviter de manger, boire et fumer. Employer équipement protectives (voir la section 8). Après la manipulation laver les mains avec eau et savon: assurer une bonne ventilation des lieux de travaille. Ne pas fumer et ne pas utiliser sur des surfaces brûlantes. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer. Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques. Récipient sou pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C, pour exemple de lampes à incandescences. Ne pas percer et brûler même après l'usage.

#### 7.2 – Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage originaux fermés, à l'écart des aliments et boissons, y a compris ceux pour animaux. Conserver hors de la porté des enfants et animaux domestiques. Conserver au frais. A protéger contre les rayons solaires. Où est appliqué, respecter les règlements spéciaux sur le stockage sur les aérosols.

#### 7.3 – Utilisations finales particulières

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

### RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 – Paramètres de contrôle

CHRYSANTHEMUM CINERARIAEFOLIUM	TWA: ACGIH 1 mg/m <sup>3</sup> (8 h)
BUTOXYDE DE PIPÉRONYLE	<p>PNEC eau douce: 0.003 mg / l  PNEC eau de mer: 0.0003 mg / l  PNEC sédiments d'eau douce: 0,0194 mg / kg  PNEC dans l'eau de mer: 0,00194 mg / kg  PNEC pour les rejets intermittents dans l'eau: 0,0003 mg / l  PNEC pour le compartiment terrestre: 0,136 mg / kg  Consommateur DNEL - Inhalation; Effets locaux aigus: 1,937 mg / m<sup>3</sup>  Consommateur - Cutané; Effets locaux aigus: 0,222 mg / cm<sup>2</sup>  Consommateur - Oral; Effets systémiques aigus: 2 286 mg / kg / j  Consommateur - Inhalation; Effets systémiques aigus: 3 874 mg / m<sup>3</sup>  Consommateur - Cutané; Effets systémiques aigus: 27,776 mg / kg / j  Consommateur - Inhalation; Effets locaux chroniques: 1,937 mg / m<sup>3</sup>  Consommateur - Cutané; Effets locaux chroniques: 0,222 mg / cm<sup>2</sup>  Consommateur - Oral; Effets systémiques chroniques: 1 143 mg / kg / j  Consommateur - Inhalation; Effets systémiques chroniques: 1.937 mg / m<sup>3</sup>  Consommateur - Cutané; Effets systémiques chroniques: 13,888 mg / kg / j  Travailleur - Inhalation; Effets locaux aigus: 3 875 mg / m<sup>3</sup>  Travailleur - voie cutanée; Effets locaux aigus: 0,444 mg / cm<sup>2</sup>  Travailleur - Inhalation; Effets systémiques aigus: 7 750 mg / m<sup>3</sup>  Travailleur - voie cutanée; Effets systémiques aigus: 55,556 mg / kg / j  Travailleur - Inhalation; Effets locaux chroniques: 0,222 mg / m<sup>3</sup>  Travailleur - voie cutanée; Effets locaux chroniques: 0,444 mg / cm<sup>2</sup>  Travailleur - Inhalation; Effets systémiques chroniques: 3,875 mg / m<sup>3</sup>  Travailleur - voie cutanée; Effets systémiques chroniques: 27,778 mg / kg / j</p>
HYDROCARBURES C9- C11	<p><b>DNEL</b> – Effets sur les travailleurs:  Chronique systémique – Cutanée 208 mg/kg; Inhalation 871</p>

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

	<p>mg/m<sup>3</sup>/8h</p> <p><b>DNEL</b> – Effets sur les consommateurs: Chronique systémique – Cutanée 125 mg/kg; Inhalation 185 mg/m<sup>3</sup>/24h; Oral 125 mg/kg bw/day</p>
PROPANOL	<p>PNEC eau douce: 140,9 mg / l PNEC eau de mer: 140,9 mg / l PNEC sédiments d'eau douce: 552 mg / kg PNEC dans l'eau de mer: 552 mg / kg PNEC pour le compartiment terrestre: 28 mg / kg</p> <p><b>DNEL</b> - Effets sur les travailleurs: Système systémique - Cutané 888 mg / kg; Inhalation 500 mg / m<sup>3</sup></p> <p><b>DNEL</b> - Effets sur les consommateurs: Système systémique - Cutané 319 mg / kg; Inhalation 89 mg / m<sup>3</sup>; Ingestion 26 mg / k</p>
HYDROCARBURES C4	TWA: ACGIH 1000 ppm

### 8.2 – Contrôles de l'exposition

**Précautions généraux:** Utiliser la mélanges selon les indications contenu dans cette fiche. Utiliser les protections individuelles indiqués dans la présente section.

**Protection respiratoire:** environnement peu ventilés dans le quel est possible la présence de haute concentration de produit protéger les vois respiratoires (masque avec filtre approprié pour gaz et solvants).

**Protection des mains:** Utiliser gants imperméables résistants à les produits chimiques (EN 374).

**Protection des yeux:** Utiliser lunettes protectives hermétiques avec protection latérales en cas de possible contacts avec les yeux.

**Protection de la peau:** Utiliser vêtement de protection.

## **RUBRIQUE 9 : PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### 9.1 – Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	aérosol
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique
Température d' ébullition	- 41°C
Point d'inflammation	14°C
Température d'allumage	425 °C
Danger d'explosion	produit ne pas explosif
Limite d'inflammabilité:	
- inférieure	1.8 vol%

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

- supérieure	12.0 vol%
Pression de vapeur à 20 °C	43.0 hPa
Densité	non déterminé
Solubilité/miscibilité avec eau	peu
Contenu solide	0%

### 9.2 – Autres informations.

Informations non disponibles.

## **RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE**

### 10.1 – Réactivité

Aucun réaction dangereuse connues avec autres substances dans les normales condition d'utilisation.

### 10.2 – Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

### 10.3 – Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas prévu.

### 10.4 – Condition à éviter

Éviter le surchauffé, les charges électrostatiques, à protéger contre les rayons solaires et tous les sources d'inflammation.

### 10.5 – Matières incompatibles

Informations ne pas disponibles.

### 10.6 – Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique cause la formation des composés dangereux.

## **RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1 – Informations sur les effets toxicologiques

Mécanisme d'action      Le **Chrysanthemum cinerariaefolium** arrête l'ouverture des canaux de membranes pour le sodium, il provoque un augmentation du flux du sodium à l'intérieur de la cellule maintenant en un état de hyperexcitabilité.

Inhalation:                      Possible irritation des vois respiratoires (en cas d'inhalation répétée si peuvent vérifier des effets narquoisement dus à le propulseur).



## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

Ingestion: Possible irritations, nausée, vomissement, troubles abdominaux.

Contact avec la peau: Possible irritations

Contact avec les yeux: Possibles irritations.

Aucune donnée n'est disponible pour le produit final. Les données suivantes se réfèrent aux composants répertoriés dans la section 3.

Données toxicologiques:

Nom	Toxicité orale aiguë	Toxicité cutanée aiguë	Toxicité aiguë par inhalation
<b>Chrysanthemum cinerariaefolium</b>	LD50 Rat: 1030 mg/kg	LD50 Lupin > 2000 mg/kg	LC50 Rat > 2,3 mg/l 4 ore

-CORROSION / IRRITATION CUTANÉE

Pas irritant.

- LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATIONS GRAVES DES YEUX

Pas irritant.

- SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

Pas sensibilisant.

-PRISE DE CONSCIENCE CUTANÉE

Sensibilisante. Test des ganglions lymphatiques locaux (LLNA)

-MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES

Tous négatifs in vitro.

-CANCEROGENICITÀ

Il n'y a aucune preuve de cancérogénicité dans les études animales.

-TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Il n'y a aucune preuve de toxicité pour la reproduction dans les études animales.

-STOT SE

N. A.

-STOT RE

N. A.

-DANGER EN CAS D'ASPIRATION

Il peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nom	Toxicité orale aiguë	Toxicité cutanée aiguë	Toxicité aiguë par inhalation
<b>Butoxyde de pipéronyle</b>	LD50 Ratto: 4570 mg/kg	LD50 Coniglio > 2000 mg/kg	LC50 Ratto > 5,9 mg/l 4 ore

-CORROSION / IRRITATION CUTANÉE

Pas irritant.

- LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATIONS GRAVES DES YEUX

Pas irritant.

-PRISE DE CONSCIENCE CUTANÉE

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

*Pas sensibilisant.*

- SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

N. A.

-MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES

*Pas mutagène.*

-CANCEROGENICITÀ

*Non cancérigène.*

-TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

*Non toxique pour la reproduction.*

-STOT SE

*Aucun détecté.*

-STOT RE

*Aucun détecté.*

- RISQUE D'ASPIRATION

N. A.

Nom	Toxicité orale aiguë	Toxicité cutanée aiguë	Toxicité aiguë par inhalation
<b>HYDROCARBURES C9-C11</b>	LD50 Ratto > 5000 mg/kg	LD50 (24h) Coniglio > 5000 mg/kg	LC50 (8h) Ratto > 5000 mg/m <sup>3</sup>

-CORROSION / IRRITATION CUTANÉE

N. A.

- LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATIONS GRAVES DES YEUX

N. A.

- SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

*Pas sensibilisant.*

-MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES

N. A.

-CANCEROGENICITÀ

*Non cancérigène.*

-TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

N. A.

-STOT SE

*L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*

-STOT RE

*Aucun effet connu sur la base des informations fournies.*

- RISQUE D'ASPIRATION

*Le liquide peut pénétrer dans les poumons et causer des dommages (pneumonie chimique, potentiellement fatale).*

-AUTRES INFORMATIONS

*Un contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit la couche lipo-acide de la peau et peut provoquer une dermatite.*

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

Nom	Toxicité orale aiguë	Toxicité cutanée aiguë	Toxicité aiguë par inhalation
<b>ALCOOL ISOPROPYLIQUE</b>	LD50 Rat: 4710 mg/kg	LD50 Rat: 12.800 mg/kg	CL50 Rat: 72,6 mg/l 4 ore

-CORROSION / IRRITATION CUTANÉE

*Pas irritant.*

- LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATIONS GRAVES DES YEUX

*Provoque une sévère irritation des yeux.*

- SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

*Pas sensibilisant.*

-MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES

*Pas mutagène.*

-CANCEROGENICITÀ

*Non cancérigène.*

-TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

*Non toxique pour la reproduction.*

-STOT SE

*Cela peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.*

-STOT RE

*Il ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.*

- RISQUE D'ASPIRATION

*Il ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.*

Nom	Toxicité orale aiguë	Toxicité cutanée aiguë	Toxicité aiguë par inhalation
<b>PROPANE</b>	LD50 Rat: N.D.	LD50 Lupin: 1443 mg/l; 800000 ppm	CL50 Rat: N.D.

-CORROSION / IRRITATION CUTANÉE

*Non classé. Le contact avec du liquide peut provoquer des brûlures d'engelures.*

- LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATIONS GRAVES DES YEUX

*Non classé.*

- SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

*Il ne contient pas de quantités importantes de substances classées comme sensibilisants.*

-MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES

*Pas mutagène.*

-CANCEROGENICITE'

*Non cancérigène.*

-TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

*Non toxique pour la reproduction.*

-STOT SE

*Non classé.*

-STOT RE

*Non classé.*

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

### PLUS D'INFORMATIONS

Aucune prévisible à température ambiante. Le contact avec les liquides, les conteneurs et les conduites de distribution qui ont contenu du GPL (gaz de pétrole liquéfié) doit être évité afin de prévenir les brûlures par le froid. Le manque d'oxygène lié à l'exposition à des concentrations élevées peut provoquer une asphyxie.

### RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La mélange est très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatiques. Aucune donnée n'est disponible pour le produit final. Les données suivantes se réfèrent aux composants répertoriés dans la section 3.

#### 12.1 – Toxicité

Substance	Espèce	Échelle de temps	Point final	Toxicité
<b>POISSON</b>				
<b>Chrysanthemum cinerariaefolium</b>	Oncorhynchus mykiss	96 h	LC50	5,2 µg/l
<b>PBO</b>	Cyprinodon variegatus	96 h	LC50 NOEC	3,94 mg/l 0,053 mg/l
<b>Hydrocarbures C9-C11</b>	Oncorhynchus mykiss	96 h 28 jours	LC50 NOEC	> 1000 mg/l 0,13 mg/l
<b>INVERTÉBRÉS</b>				
<b>Chrysanthemum cinerariaefolium</b>	Daphnia magna	48 h	EC50	12 µg/l
	Mysid shrimp	96 h	EC50	1,4 µg/l
<b>Butoxyde de pipéronyle</b>	Daphnia magna	48 h	EC50 NOEC	0,51 mg/l 0,03 mg/l
<b>Hydrocarbures C9-C11</b>	Daphnia magna	48 h	EC50 NOEC	>1000 mg/l 0,23 mg/l
<b>ALGUES</b>				
<b>Butoxyde de pipéronyle</b>	Selenastrum capricornutum	72 h	EC50 NOEC	3,89 mg/l 0,824 mg/l
<b>Hydrocarbures C9-C11</b>	Pseudokirchneriella subcapitata	72 h	EC50 NOEC	> 1000 mg/l 3 mg/l, 100 mg/l

#### 12.2 – Persistance et biodégradabilité

**Chrysanthemum cinerariaefolium:** facilement biodégradable en présence de la lumière UV.

**Butoxyde de pipéronyle:** pas facilement biodégradable.

**Hydrocarbures C9-C11:** rapidement biodegradable.

**Alcool Isopropylique:** rapidement biodegradable

**Propane:** rapidement biodegradable

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

### 12.3 – Potentiel de bioaccumule

**Chrysanthemum cinerariaefolium:** facteur de bioconcentration (FBC): 471 Lepomis macrochirus (Perche) - log Pow > 4.

**Butoxyde de pipéronyle:** facteur de bioconcentration (FBC): 91, 260, 380 - Log K<sub>ow</sub> > 4,8 (pH 6,5).

**Hydrocarbures C9-C11:** N.D.

**Alcool Isopropylique:** coeff. de distribution octanol / eau = 0,05

**Propane:** Log Pow 1,09 - 2,8

### 12.4 – Mobilité dans le sol

**Chrysanthemum cinerariaefolium:** facilement absorbé par le sol.

**Butoxyde de pipéronyle:** mobilité du sol faible à modérée.

**Hydrocarbures C9-C11:** n'a pas de mobilité dans le sol. Il s'évapore facilement.

**Butoxyde de pipéronyle:** N.D.

**Propane:** très volatil. Les méthodes de test ne sont pas applicables.

### 12.5 – Résultats de la évaluation PBT et vPvB

Ne contient pas PBT ou vPvB

### 12.6 – Autres effets adverses

**Propane:** ODP (potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone): 0 ans. Le standard est le trichlorofluorométhane (R-11), qui se voit attribuer la valeur ODP de 1,0. PRP (potentiel de réchauffement planétaire): 3 ans. Exprime la contribution à l'effet de serre donnée par une émission gazeuse dans l'atmosphère. Toutes les molécules ont un potentiel par rapport à la molécule de CO<sub>2</sub>, dont le potentiel est 1 et sert de référence.

## **RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### 13.1 – Méthodes de traitement des déchets

Considérations généraux: Récupérer si est possible. Agir selon les prescriptions administratives locales et national. Récipient, même si est vide, il ne devient être pas dispersent dans l'environnement. Si ils contient résidus il devient classifiés, stockes et envoyé chez un approprié système de traitements. Pour un utilisation pas professionnelle le récipient vide peut être éliminé avec les ordures domestiques selon les prescriptions locales pour la collecte sélectives.

## **RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### 14.1 – Numéro ONU

1950

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

### 14.2 – Désignation officielle de transport de l'ONU

AEROSOL Inflammables

### 14.3 – Classe(s) de danger pour le transport

2 – Code de classification 5F – Étiquette 2.1

### 14.4 – Groupe d'emballage

III

### 14.5 – Dangers pour l'environnement

Polluant marin : oui

### 14.6 – Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Réglementations particulières 190, 327, 344, 625

### 14.7 – Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.D.

## **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances en Candidate List (Art. 59 REACH): rien.

Restrictions relatives au produit ou à la substance contenus selon l'annexe XVII

Regolamentation (CE) 1907/2006: rien.

Substances sujets à autorisation (Annexe XIV REACH): rien.

### **Réglementation de référence:**

Les indications de la législation européenne suivante sont respectées :

- Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP);
- Directive 98/24/CE (protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques dus aux agents chimiques) mise en œuvre par le décret législatif 81/2008 ;
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH);
- Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP);
- Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen;
- Base de données substances GESTIS - IFA
- Règlement (CE) 830/2015 du Parlement européen ;
- Règlement (UE) 1179/2016 (9e ATP CLP);

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

- Avis du comité des produits biocides (CPB) juin 2016 sur la substance active ;
- Le Manuel E-Pesticide Version 2.1 (2001)
- Directive 2006/8/CE
- Règlement 1907/2006 / CE et modifications ultérieures
- Règlement (CE) 1272/2008 et modifications ultérieures
- Règlement (UE) 528/2012
- Règlement (CE) 790/2009 (1er ATP CLP)
- Règlement (UE) 286/2011 (2nd ATP CLP)
- Règlement (UE) 618/2012 (3e ATP CLP)
- Règlement (UE) 487/2013 (4ème ATP CLP)
- Règlement (UE) 944/2013 (5ème ATP CLP)
- Règlement (UE) 605/2014 (6e ATP CLP)
- Règlement (UE) 1221/2015 (7e ATP CLP)
- Règlement (UE) 918/2016 (8e ATP CLP)
- Règlement (UE) 1179/2016 (9e ATP CLP)
- Règlement (UE) 776/2017 (10e ATP CLP)
- Règlement (UE) 2018/669 (11e ATP CLP)
- Règlement (UE) 2018/521 (12e ATP CLP)
- Règlement (UE) 2018/1480 (13° ATP CLP)
- Règlement délégué (UE) 2020/217 (14e ATP CLP)
- Règlement délégué (UE) 2020/1182 (15e ATP CLP)
- Directive 2012/18/UE (Seveso III)
- Règlement (UE) 521/2019
- Règlement (UE) 878/2020
- Directive 2012/18/UE (Seveso III)
- Règlement (UE) 521/2019

### 15.2 – Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATION**

Considération générales: Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles. Toute la responsabilité est exclue.

Remarques (article 8) :

TLV-TWA (Threshold Limit Value –Time Weighted Average) : valeurs limites pondérées en 8 heures. TLV-STEL (valeur limite d'exposition - limite d'exposition de courte durée).

## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes des industries gouvernementales).

Remarques (section 3.2) :

Note U : Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme "Gaz sous pression" dans l'un des groupes gaz comprimé, gaz liquéfié, gaz liquéfié réfrigéré ou gaz dissous. Le groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et doit donc être attribué au cas par cas.

Remarque K : La classification en tant que cancérigène ne s'applique pas s'il peut être démontré que LE MÉLANGE CONTIENT DU POURCENTAGE DE 1,3-BUTADIÈNE INFÉRIEUR À 0,1 % DU POIDS / POIDS (EINECS n° 203450-8). Si la substance n'est pas classée comme cancérigène, il convient au moins d'inclure des conseils de prudence (P102-) P210-403.

Texte des mentions de danger (H) cités en section 2-3 de la fiche:

Asp. Tox. 1 – Danger par aspiration, Catégorie 1  
Eye Irr.2 – Irritation oculaire, catégorie 2  
Flam. Gaz 1 – Gaz inflammable, catégorie 1  
Flam. Liquide. 2 – Liquide inflammable, catégorie 2  
Flam. Liquide. 3 – Liquides inflammables, catégorie 3  
Gaz sous pression – gaz comprimé  
Aquatic Acute 1 – Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1 – Dangereux pour le milieu aquatique, toxicité chronique, Catégorie 1  
Toxicité aiguë. Inhalation 4 - nocif en cas d'inhalation, catégorie 4  
Toxicité aiguë. Oral 4 – nocif en cas d'ingestion, catégorie 4  
Sensibilisation cutanée 1B – sensibilisant pour la peau, catégorie 1  
Irritation cutanée 2 – irritant pour la peau, catégorie 2  
STOT SE 3 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3

H220	Gaz très inflammable.
H225	Liquide vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée



## FLYING INSECT CONTROL

Date d'impression: 24 Octobre 2022, Révision 13.0

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Note (section 3.2): Note U : Lorsqu'il sera mis sur le marché des gaz doivent être classés comme "Gaz sous pression" dans l'un des groupes de gaz comprimé, gaz liquéfié, gaz liquéfié réfrigéré ou gaz dissous. Note K: La classification comme cancérigène ne doit pas appliquer si elle peut être démontré que le mélange contient 1,3-BUTADIENE pour cent inférieur à 0,1% du poids / POIDS (EINECS 203-450-8.). Si la substance ne soit pas classée comme cancérigène au moins devrait inclure prudence (P102-) P210-403.

Note (section 8): TLV-TWA (Threshold Limit Value–Time Weighted Average): valeurs limites pondérés dans les 8 heures. TLV-STEL (Threshold Limit Value–Short Term Exposure Level): valeurs limites pour bref temps d'exposition (15 minutes). Les données referant à l' ACGIH (American Conference of Governmental Industries Hygienists) sont traité da le supplément à le Vol. 31, Issue 1 du Journal des hygiénistes industrielles (AIDII) publié en avril 2010 et se réfèrent à les valeurs ACGIH du 2010.

**Rubrique modifiées:** 2, 3, 8, 11, 12, 15, 16.

**Cette fiche annule et remplace toutes les versions précédentes.**